



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-45

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/09/2016

Date d'affichage : 16/09/2016

BAIL POUR LA LOCATION DES LOCAUX DU SSIAD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la fin des travaux d'aménagement des locaux destinés au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), situés 9 place DENAGISCARDE. Il propose que le bail puisse prendre effet à partir du 19 septembre 2016 (avec paiement du loyer à compter d'octobre 2016). Il propose de fixer le montant du loyer mensuel à 500 €. Il est précisé que la Salle de réunions n'est pas incluse dans le bail, c'est la commune qui en assurera la charge mais le SSIAD en bénéficiera autant que besoin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le projet de bail professionnel à compter du 19 septembre 2016
2. De fixer le montant du loyer à 500 € par mois à partir du 1^{er} octobre 2016
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-46

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX POUR LA CREATION MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des deux candidatures pour la location de locaux communaux, en vue de la création d'une micro-crèche sur Tournay, à l'ancienne école des garçons, place DENAGISCARDE (L'association ADMR et la SCIC Les P'tits Bouts). Après analyse des candidatures, il apparaît que la proposition de la SCIC Les P'tits Bouts est la plus intéressante car ne demande pas de subvention d'équilibre à la commune. Monsieur le Maire propose donc de retenir la proposition de la SCIC Les P'tits Bouts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la candidature de la SCIC Les P'tits Bouts pour la location envisagée en vue de la création d'une micro-crèche
2. De louer à l'exploitant les locaux pour un montant mensuel de 350 € dès que l'aménagement sera terminé
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-46-DE
Date de télétransmission : 16/09/2016
Date de réception préfecture : 16/09/2016

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-47

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité :

1. Le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Série	Parcelle	Année de passage prévu à l'aménagement	Proposition ONF		Décision du Conseil municipal	
			Dont supprimée ou reportée	Dont volume à marteler m3	Désignation	Destination des produits
U	16_1	2016	Supprimée	X	A supprimer	X
	31_0	2016	BSP Vente	80	A marteler	BSP Vente
	31_1	2016	BSP Vente	50	A marteler	BSP Vente
	31_2	2016	BSP Vente	340	A marteler	BSP Vente
	9_u	2016	Supprimée	X	A supprimer	X
	17_u	2016	Supprimée	X	A supprimer	X
				471		

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/09/2016

Date d'affichage : 16/09/2016

DELIBERATION n°2016-48

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES Avis sur le nom et le siège

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il appartient à l'assemblée municipale de redonner un avis avant le 30 novembre 2016, aucune proposition de nom et siège n'ayant obtenu l'accord des conseils municipaux dans les conditions de droit commun.

Monsieur le Maire formule les mêmes propositions qui avaient été adoptées lors du Conseil municipal du 13 avril 2016, à savoir : « Communauté de communes des coteaux de Tournay et Pouyastruc » avec le siège à Tournay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec deux voix contre, décide :

1. De proposer le nom de « Communauté de communes des coteaux de Tournay et Pouyastruc »
2. De proposer que le siège de la communauté soit situé à Tournay

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-49

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU CENTRE CULTUREL DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa volonté de régulariser l'occupation des locaux par les associations tournayaises. Plusieurs conventions ont déjà été signées. Monsieur le Maire propose de rajouter le Club de l'Amitié de l'Arros qui n'occupera plus l'ancienne école des garçons dans le cadre du projet d'aménagement d'une micro-crèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de mettre à disposition :

1. 4 salles utilisées exclusivement pour les activités propres à l'Association (salle 1bis, salle 4, salle 5, salle 8) et 4 salles utilisées par l'association mais aussi partagées avec d'autres associations ou collectivités en accord avec la commune (Salle du rez-de-chaussée ouverte à tous, salle 1, salle de danse 6, salle 7) à l'Association Culturelle et Laïque du Canton – Tournay
2. 1 salle utilisée par l'association mais aussi partagée avec d'autres associations ou collectivités en accord avec la commune (salle de danse 6 le lundi de 20h à 22h et le jeudi de 18h à 20h) à l'association EN'RJ Yoga
3. 1 salle utilisée par l'association pour du stockage de matériel (salle 7) au Tournay Handball Arros Coteaux
4. 1 salle utilisée par l'association pour le soutien scolaire mais aussi partagée avec d'autres associations ou collectivités en accord avec la commune (salle 1 mercredi de 14h à 17h) au Secours Populaire
5. 2 salles utilisées par l'association mais aussi partagées avec d'autres associations ou collectivités en accord avec la commune (Salle du rez-de-

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-49-DE
Date de télétransmission : 15/09/2016
Date de réception préfecture : 15/09/2016

chaussée ouverte à tous, salle de danse 6) à la Gymnastique Volontaire de Tournay

6. 1 salle utilisée par l'association mais aussi partagée avec d'autres associations ou collectivités en accord avec la commune (Salle Rez de Chaussée le mardi et le vendredi de 14h à 18h) au Club des aînés ruraux Amitiés de l'Arros

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-50

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PARLEM ! » POUR L'ANNEE 2016/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane.

Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2016/2017
2. De verser une subvention d'un montant de 650 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-50-DE
Date de télétransmission : 15/09/2016
Date de réception préfecture : 15/09/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 08/09/2016

Date d'affichage : 16/09/2016

DELIBERATION n°2016-51

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du Diagnostic Assainissement et notamment du programme pluriannuel de travaux. Monsieur le Maire propose de donner suite à la première tranche du programme correspondant à la réhabilitation du réseau de collecte sur 2400 mètres, au contrôle de 140 branchements et à la réhabilitation du réseau de collecte sans tranchée sur 100 mètres et à la réhabilitation du réseau de collecte sur 145 mètres, route de Toulouse. Ces derniers ayant déjà été réalisés, le montant des travaux restant pour la priorité n°1 s'élève à 916 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De programmer les travaux inclus dans la priorité n°1
2. D'inscrire au Budget Primitif 2017 une enveloppe de 916 200 € pour la réalisation de ces travaux
3. De solliciter dès à présent la participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35 %
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-51-DE
Date de télétransmission : 16/09/2016
Date de réception préfecture : 16/09/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-52

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

FACTURATION DES REPAS DANS LE CADRE DE LA JOURNEE INTER-CENTRE DU 7 JUILLET 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ALSH de Tournay a organisé une journée inter-centre le 7 juillet 2016 autour d'un tournoi de football. La commune de Tournay avait proposé aux invités de participer uniquement au financement des repas

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas à 3 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer le prix du repas à 3 € / personne
2. D'émettre un titre de recette aux deux autres exploitants d'ALSH présents
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-53

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 - 5

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ CLIC du Pays des Coteaux : 12 €
- ✓ EN'RJ Yoga : 100 €
- ✓ Gymnastique Volontaire de Tournay : 200 €

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-54

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

EXTENSION SOUTERRAINE BT EN HN 150 POUR ALIMENTER LE TARIF JAUNE DE LA SOCIETE QUETZAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme « Electrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Le montant de la dépense est évalué à 20 000 € :

Récupération TVA	: 3 333,33 €
Fonds libres	: 9 883,34 €
Participation SDE	: 6 783,33 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds propres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. S'engage à garantir la somme de 9 883,34 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune, sous réserve de la signature préalable d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec l'entreprise Quetzal pour le remboursement par cette dernière de l'avance de la commune
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-54-DE
Date de télétransmission : 16/09/2016
Date de réception préfecture : 16/09/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-55

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

DELIMITATION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la stratégie nationale de santé destinée à refonder le système de santé. Dans ce cadre, il est demandé aux communes de donner leurs avis la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

L'avis de consultation prévoit deux hypothèses :

- Hypothèse 1 : 13 territoires correspondant aux départements
- Hypothèse 2 : 6 territoires fondés sur le regroupement des départements limitrophes soit pour les Hautes-Pyrénées un regroupement Gers et Hautes-Pyrénées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'émettre un avis favorable sur l'hypothèse 1 visant à créer 13 territoires correspondant aux départements

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160913-2016-55-DE
Date de télétransmission : 15/09/2016
Date de réception préfecture : 15/09/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2016-56

SEANCE 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/09/2016
Date d'affichage : 16/09/2016

LOCATION D'UNE SALLE AU CENTRE CULTUREL DU MOULIN

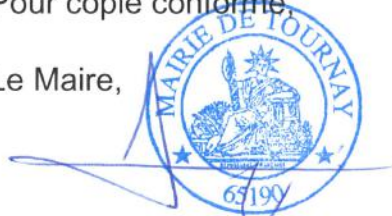
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location pour une salle au Centre Culturel du Moulin dans le cadre d'une activité professionnelle de cours de yoga. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 150 € par an pour une utilisation d'une heure et demie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De louer une salle du Centre Culturel du Moulin dans le cadre d'une pratique professionnelle
2. De fixer le tarif annuel à 150 € pour 1h30 d'utilisation à partir du 1^{er} octobre 2016
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE